



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRÊTÉ N° 12 /2024/PR/APF du - 7 MARS 2024

Modifiant l'arrêté n° 06/2024/PR/APF du 22 janvier 2024 portant ouverture du concours externe et interne de recrutement de **4 secrétaires d'administration, relevant de la catégorie B** de la fonction publique de l'assemblée de la Polynésie française.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE,

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la délibération n° 2004-111 APF du 29 décembre 2004 modifiée portant statut du personnel de l'assemblée de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 09/2023/APF/SG du 11 mai 2023 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 48/2023/PR/APF du 26 décembre 2023 relatif aux modalités des concours à l'assemblée de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 52/2023/PR/APF du 26 décembre 2023 relatif à la nature des épreuves des concours de recrutement des secrétaires d'administration relevant de la catégorie B de la fonction publique de l'assemblée de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 06/2024/PR/APF du 22 janvier 2024 portant ouverture du concours externe et interne de recrutement de 4 secrétaires d'administration, relevant de la catégorie B de la fonction publique de l'assemblée de la Polynésie française,

**A R R Ê T É :**

**Article 1 :** L'article 6 de l'arrêté n° 06/2024/PR/APF du 22 janvier 2024 susvisé, est modifié et rédigé comme suit :

« Les épreuves d'admissibilité auront lieu à compter du 08 juillet 2024 pour les concours externe et interne. »

**Article 2 :** Le reste de l'arrêté n° 06/2024/PR/APF du 22 janvier 2024 susvisé, est inchangé.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le - 7 MARS 2024

Le président,

Ampliations

SGG (JOPF) 1  
SG APF 1  
Services APF 8

Transmission

Haut-commissaire 1

  
**Antony GEROS**

